

# GESTION DES COMPTES I-SATISFACTION POUR LES ETABLISSEMENTS

Pour pouvoir accéder à I-SATISFACTION (<http://i-satisfaction.atih.sante.fr>), tout utilisateur doit avoir un compte EPMSI et un rôle I-SATISFACTION. Les comptes I-SATISFACTION et l'attribution des rôles de « **Gestionnaire de fichiers I-SATISFACTION** » ou de « **Lecteur I-SATISFACTION** » sont gérés via **EPMSI** (<https://www.epmsi.atih.sante.fr>).

Deux cas de figure :

- La personne qui veut se connecter à I-SATISFACTION a déjà un compte EPMSI : l'Administrateur Principal EPMSI de l'Etablissement (souvent le DIM) doit attribuer à cette personne le rôle de « **Gestionnaire de fichier I-SATISFACTION** » ou de « **Lecteur I-SATISFACTION** » dans EPMSI
- La personne qui veut se connecter à I-SATISFACTION n'a pas encore de compte EPMSI : l'Administrateur Principal EPMSI de l'Etablissement (souvent le DIM) doit lui créer un compte EPMSI et lui attribuer le rôle « **Gestionnaire de fichier I-SATISFACTION** » ou de « **Lecteur I-SATISFACTION** » dans EPMSI

Un gestionnaire I-SATISFACTION pourra définir l'institut de sondage de son établissement, télécharger les fichiers transmis par son institut de sondage et les valider. Un lecteur I-SATISFACTION ne pourra que télécharger les fichiers.

## **1. La personne a déjà un compte EPMSI**

**Pour que cette personne puisse accéder à I-SATISFACTION, il faut que l'Administrateur Principal d'Etablissement lui attribue le rôle de « gestionnaire de fichiers I-SATISFACTION » ou de « Lecteur I-SATISFACTION ».**

Seul l'administrateur Principal d'Etablissement (APE) sur EPMSI peut le faire.

Pour cela l'APE doit se connecter à <https://www.epmsi.atih.sante.fr> (EPMSI) puis :

- Aller dans le menu [Accueil > Administration > Gestion des utilisateurs]
- Dans le domaine dans lequel l'utilisateur a déjà des droits, à droite du nom de l'utilisateur, cliquer sur le lien [Voir, modifier, supprimer ...]
- aller à la fin de la page de l'écran suivant pour cliquer sur le lien [Gestion des rôles de ce compte d'utilisateur]
- cliquer sur [Ajouter le rôle Gestionnaire de Fichiers I-SATISFACTION] ou sur [Ajouter le rôle Lecteur I-SATISFACTION]

## **2. La personne n'a pas de compte EPMSI**

**Pour que cette personne puisse accéder à I-SATISFACTION, il faut que l'Administrateur Principal d'Etablissement lui crée un compte EPMSI et attribue le rôle de « gestionnaire de fichiers I-SATISFACTION » ou de « Lecteur I-SATISFACTION ».**

Seul l'administrateur Principal d'Etablissement (APE) sur EPMSI peut le faire.

Pour cela l'APE doit se connecter à <https://www.epmsi.atih.sante.fr> (EPMSI) puis :

- Aller dans le menu [Accueil > Administration > Gestion des utilisateurs]
- Aller en base de la page dans le domaine I-SATISFACTION
- En dessous du rôle que vous voulez attribuer à cette personne « Gestionnaire fichiers I-SATISFACTION » ou « Lecteurs I-SATISFACTION », cliquer sur Nouveau
- Saisir les informations pour ce nouvel utilisateur.. Une fois les informations saisies, cliquer sur Valider.
- Sur l'écran suivant, cliquer sur Enregistrer.

Les personnes peuvent maintenant se connecter à <http://i-satisfaction.atih.sante.fr> avec les identifiants EPMSI.